

L'Écho DU VAL

Lettre d'information N°6 - Septembre 2024
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

UN DEUXIÈME CONTRAT TERRITORIAL POUR LE VAL DHUY LOIRET!

Pour poursuivre la reconquête de la qualité
de l'eau et restaurer les milieux aquatiques

Un nouveau Contrat Territorial vient d'être signé pour la période 2023-2028. Cette contractualisation d'un montant total d'environ 800 000 € pour les 3 premières années va permettre de porter différentes actions participant aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux et de préservation des milieux aquatiques.

Cette programmation s'articule autour de deux volets :

- > le volet « milieux aquatiques » animé par le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL)
- > le volet « pollutions diffuses » animé par la Chambre d'agriculture du Loiret

Maîtres d'ouvrage du Contrat Territorial



Financeurs du Contrat Territorial



Autres structures impliquées dans la construction du projet



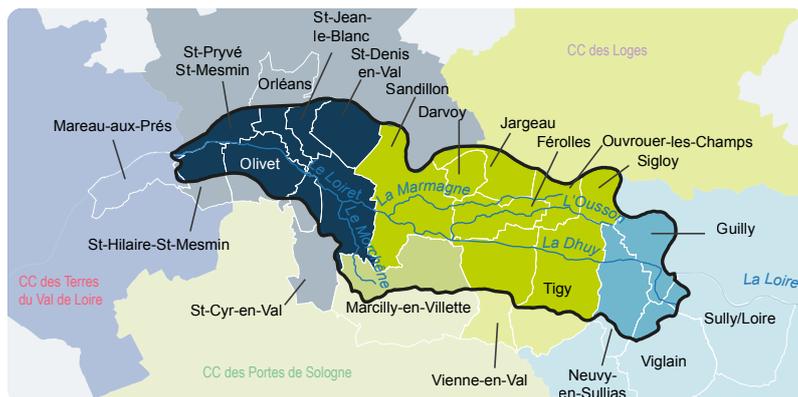
Structure porteuse du Contrat Territorial



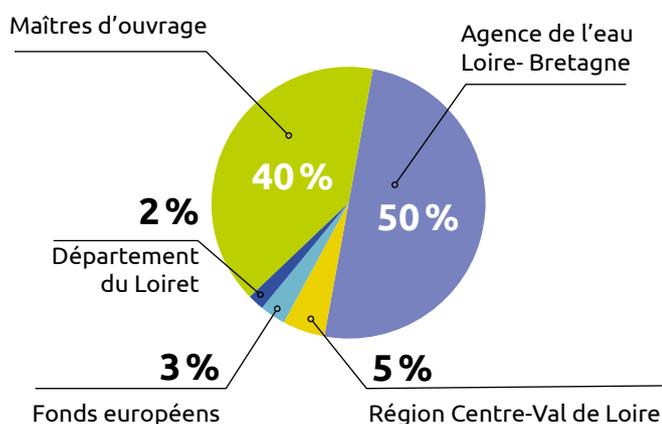
LE CONTRAT TERRITORIAL

Le Contrat Territorial est l'outil privilégié de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses.

Engagé à l'échelle du territoire du SAGE Val Dhuy Loiret (330 km²), il permet la mise en place d'actions coordonnées engagées dans un cadre commun et cohérent.



PLUS DE 800 000 € MOBILISÉS POUR LES 3 PREMIÈRES ANNÉES DU CONTRAT



ANIMATION GÉNÉRALE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE



VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Maîtrise d'ouvrage :
Syndicat Mixte du Bassin du Loiret
Coût prévisionnel pour les 3 premières années : 529 855 €



VOLET POLLUTIONS DIFFUSES

Maîtrise d'ouvrage :
Chambre d'agriculture du Loiret
Coût prévisionnel pour les 3 premières années : 277 364 €

Enjeux du territoire	Objectifs associés	Actions du Contrat Territorial
Préservation de la qualité d'eau	Réduire les pollutions diffuses	Réduire la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires Valoriser les services environnementaux fournis par les éléments du paysage et les sols agricoles
Préservation quantitative de la ressource	Limiter les prélèvements dans un contexte de changement climatique	Développer la réutilisation des eaux
Préservation des milieux aquatiques	Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
		Entretien des cours d'eau et restauration de la ripisylve
		Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides
	Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	Restaurer les zones humides afin de soutenir les étiages
Maintenir un débit permettant le fonctionnement des milieux	Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau	
Préservation de la biodiversité		Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

INTERVIEW

LÉA DUCLOS

ANIMATRICE DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES DU CONTRAT TERRITORIAL - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOIRET



Quelles sont les actions phares de cette nouvelle programmation ?

La politique du nouveau Contrat Territorial pour les milieux aquatiques est axée sur plusieurs thématiques telles que la morphologie, la continuité écologique, la qualité de l'eau et la sensibilisation des riverains aux usages de l'eau.

Parmi les actions proposées, on trouve la **reconnexion de cours d'eau à des zones humides** qui nous permettra notamment d'agir sur les futures inondations qui pourraient impacter ou non les riverains.

La **continuité écologique** est également un sujet important avec une réflexion qui sera engagée sur les ouvrages de Saint-Santin qui limitent fortement la libre circulation piscicole sur le Loiret, notamment pour l'anguille.

La thématique qui reste la plus importante au sein de ce Contrat Territorial sera la **sensibilisation des riverains** que ce soit pour les travaux de restauration, la gestion de la ripisylve et des espèces exotiques envahissantes. Une action de communication sera également menée auprès des propriétaires d'étangs, en collaboration avec les services de l'Etat, afin d'éviter les mauvaises pratiques que ce soit en période de crue ou d'étiage.

Quelles sont les premières actions qui seront engagées ?

La première action concernera le reméandrage du bief Saint-Germain à Vienne-en-Val et sa reconnexion à la zone humide en cas de montée des eaux.

Les objectifs de l'action sont de :

- restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau
- réduire l'arrivée et/ou l'intensité de l'onde de crue
- restaurer les habitats pour la faune aquatique et piscicole et favoriser la diversité des espèces.

INTERVIEW

RACHEL L'HELGOVALC'H

ANIMATRICE DU VOLET POLLUTIONS DIFFUSES DU CONTRAT TERRITORIAL - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET



Quelles sont les initiatives marquantes de cette nouvelle programmation ?

Le changement de pratiques est une prise de risque pour les exploitations agricoles dans un contexte économique très fluctuant. Il est important de proposer des solutions pour les accompagner et sécuriser la rentabilité de leur structure. Ainsi en plus des apports techniques sur l'optimisation et la réduction d'utilisation de produits chimiques (tour de plaine, formation, etc.), les actions de la nouvelle

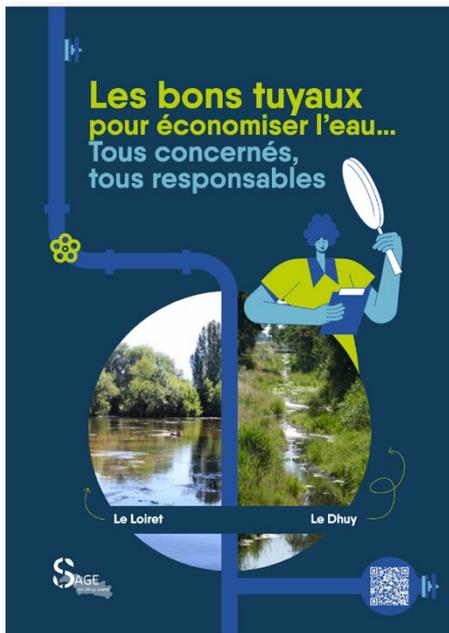
programmation visent à **développer des nouvelles filières ou pratiques durables** en s'appuyant sur les objectifs des collectivités et entreprises locales tels que les projets alimentaires territoriaux, le déploiement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, etc.

On étudie également les possibilités de **développer des « Paiements pour Services Environnementaux »** pour valoriser et encourager les agriculteurs à s'engager pour la protection de l'eau. Déjà proposé pour 9 exploitations du Val Dhuy Loiret par un financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce type de dispositif pourrait être étendu pour répondre aux besoins des collectivités. Pour cela, on s'appuie sur le retour d'expérience d'autres territoires. Par exemple, une visite a été réalisée à Rennes en juin pour approfondir la démarche Terres de Sources ; cette démarche soutient les exploitations agricoles engagées par l'approvisionnement de leurs produits auprès des restaurations scolaires. Il faut voir maintenant ce qui peut être adapté selon le contexte de notre territoire.

Avez-vous d'ores et déjà mis en place des premières mesures ?

Initiés à la fin du précédent Contrat Territorial, des **diagnostics de fertilité biologique des sols** ont été réalisés sur 10 parcelles en ce début d'année. Il s'agit d'établir un état des lieux du sol d'une parcelle pour connaître ses caractéristiques et son état sur les différents paramètres physiques, chimiques et biologiques. Cet état initial permet d'évaluer les potentiels du sol et d'identifier les pistes pour améliorer leurs fonctionnalités : rétention et épuration de l'eau, recyclage des nutriments pour plus d'autonomie fertilisante, et plus de résilience aux conditions climatiques. L'objectif est de redonner les clés aux agriculteurs pour mieux connaître leur sol et de déterminer un plan d'actions commun aux objectifs du territoire sur la protection de l'eau : analyse de l'introduction de nouvelles cultures selon le potentiel du sol, amélioration des sols pour plus d'autofertilité et réduire ainsi les intrants chimiques, etc.

LES BONS TUYAUX POUR ÉCONOMISER L'EAU



Les épisodes récurrents de sécheresse au cours des dernières années ont mis en lumière la fragilité de nos ressources en eau et soulignent l'urgence d'agir pour les préserver. Consciente de cette réalité, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Val Dhuy Loiret publie aujourd'hui un guide pratique.

Ce guide s'adresse à tous les acteurs de la société, des particuliers aux entreprises, aux agriculteurs, en passant par les collectivités locales, et invite chacun à contribuer à la préservation de cette ressource vitale pour son quotidien et pour les générations futures.

**Tous concernés,
tous responsables !**

Consultable via le *QR Code*
et en ligne sur
www.sage-val-dhuy-loiret.fr



Dernière parution du SAGE



N°6 de la collection thématique du SAGE :
Suivi de la colonisation du bassin du Loiret
par l'anguille

Consultable en ligne sur
www.sage-val-dhuy-loiret.fr

 **CONTACT SAGE**

> SOPHIE DERUYVER

06 30 38 59 43
contact@sage-val-dhuy-loiret.fr

Septembre 2024 / Publication
de la Commission Locale de l'Eau



Structure porteuse du SAGE



Édité grâce au soutien financier de



et des EPCI du SAGE